

BEFFROIS DE LA CREATION – 2016

Vitrine euro régionale des territoires en mutation et des futurs imaginés
Architecture, environnement, paysage, urbanisme - Avant-garde, process et utopie.

REGLEMENT

PREAMBULE

Créer en modelant le cadre de vie, c'est inventer la scène où se joue le théâtre de nos sociétés.

Faire œuvre de création en dessinant les lieux même où vivent et échangent les groupes d'individus, c'est rendre possible le monde d'aujourd'hui.

Car penser l'espace dans lequel l'humanité évolue, quelle qu'en soit l'échelle, conditionne la qualité et la richesse des environnements, la facilité des échanges ou leur impossibilité et contribue directement à bâtir l'avenir.

Certains domaines de la création mettent en exergue le travail de leurs pairs. La musique a ses «Victoire», le cinéma ses «César» ou «Palme d'or», le théâtre a ses «Molière», l'architecture, ses «Equerre d'argent».

Les Beffrois s'inscrivent dans cette démarche de valorisation de la créativité dans les domaines du cadre de vie, du modelage des territoires, où comme dans un film, interviennent différentes compétences qui font œuvre de création : architectes, environnementalistes, paysagistes, urbanistes,...

ARTICLE 1 – OBJECTIFS

Organisés conjointement par le CAUE du Nord, le Conseil de l'Ordre des architectes du Nord - Pas de Calais, l'association régionale Nord Pas de Calais - Picardie de la Fédération Française du Paysage, l'Association Régionale des Urbanistes Nord Pas de Calais-Picardie, la Maison de l'architecture et de la ville et avec le soutien de la DRAC, les «Beffrois de la création» ont pour objectif de saluer les conceptions qui répondent le mieux aux évolutions profondes et structurelles de notre société.

Les défis pour les concepteurs du cadre de vie sont importants. Les mutations écologiques, sociétales ou technologiques s'invitent dans le quotidien de chacun.

A cet effet, sont organisés ces cinquièmes «Beffrois de la création». Il s'agit de valoriser la production

de «faiseurs d'urbanité» : architectes, paysagistes, urbanistes, ..., dans la variété de leurs expressions, en accord avec la demande et l'usage.

A cette fin, les «Beffrois de la création» récompenseront différentes catégories correspondant à diverses formes, physiques ou immatérielles, de modelage de l'espace urbain.

Leur objectif est d'être un outil de sensibilisation du grand public à l'architecture, à l'environnement, au paysage, à l'urbanisme, au cadre de vie ainsi qu'un support pédagogique pour les autres acteurs.

La présentation des travaux permettra notamment :

- de montrer la proposition dans son environnement urbain et paysager,
- d'affirmer une démarche de projet associant commanditaire, concepteur et usager,
- de mettre en évidence les démarches de conception prenant en compte le développement durable et d'innovation en lien aux attentes de la société,
- de faciliter la compréhension de la morphologie du site, en lien avec ses aspects historiques et écologiques,
- de révéler en quoi il y a fabrication d'une urbanité de manière matérielle ou de manière virtuelle (ville connectée).

ARTICLE 2 – CATEGORIES

Chaque projet proposé doit l'être au titre d'une des 5 catégories suivantes :

Première catégorie : Paysage / Urbanisme

Deuxième catégorie : Ensembles neufs

Troisième catégorie : Réhabilitation/extension

Quatrième catégorie : Futurs imaginés

Il est demandé de préciser en quoi les projets sont innovants, créatifs et représentatifs des mutations de notre société. La qualité des photos, plans, schémas et textes, est importante pour bien faire comprendre le propos.

La catégorie «Paysage/Urbanisme» regroupe les propositions qui, soit s'intéressent à la dimension paysagère du cadre de vie d'une part, soit répondent à une démarche urbanistique nécessairement pluridisciplinaire.

La catégorie «Ensembles Neufs» regroupe tout à la fois des constructions neuves, quelle qu'en soit la taille, ou des morceaux de ville, intégrant de ce fait édifices, espaces publics, aménités urbaines.

La catégorie «Réhabilitation/extension» s'adresse comme son nom l'indique à des propositions qui mettent en scène un existant, en modifiant l'usage ou en recourant à des techniques nouvelles, tout en

composant avec l'identité première du lieu.

La catégorie des «Futurs imaginés» permettra de proposer des conceptions non retenues (concours non gagnés, concours d'idées, etc...) mais aussi des projections sous des formes diverses, y compris décalées (livres, BD, images animées, etc...), de visions pour un futur soutenable.

Le jury se réserve le droit de changer un dossier de catégorie.

ARTICLE 3 – PARTICIPATION

Les architectes, paysagistes et urbanistes, seuls ou en équipe, présentant une réalisation en Région Hauts-de-France et dans les arrondissements frontaliers belges (Furnes, Ypres, Courtrai, Tournai, Mons et Charleroi) et thématiques concernées sont autorisés à concourir.

Ils sont invités à associer la maîtrise d'ouvrage au dépôt de leur candidature.

Chaque entité participante pourra présenter au maximum 3 projets, toutes équipes et toutes catégories confondues.

ARTICLE 4 – DATES DES REALISATIONS

Pour tous les dossiers, les réalisations présentées doivent **avoir été livrées (catégories 1 à 3) ou présentées (catégories 4 et 5) depuis moins de 5 ans (2011 > 2016)**.

Pour la catégorie 4, et par définition, les conceptions présentées ne seront pas et ne devront pas avoir été suivies d'exécution, les candidats devront présenter l'accord du maître d'ouvrage dans le cas de projet présenté dans une consultation.

ARTICLE 5 – PRESTATIONS A FOURNIR

Pour chaque projet est demandé de fournir un CD ou par autres moyens de transfert :

- 5 photos numériques en définition 300 dpi de 25 cm x 25 cm min, de préférence au format paysage pour un affichage optimum sur les supports utilisés.

La photo principale (PP) servira d'image de référence lors de la présentation générale du prix, elle doit **impérativement** être au format paysage. La photo contexte (PC) présente la proposition insérée dans son univers de référence.

Pour la catégorie «Paysage/Urbanisme» et la catégorie «Futurs imaginés», il sera fourni des visuels (photos, images de synthèse ou plans au même format que ci-dessus).

Les projets de la catégorie «Réhabilitation-extension» doivent impérativement présenter deux photos (sur les 5 demandées) qui montrent le projet avant et après intervention.

- 1 texte de présentation au format Word (300 signes maximum espaces compris) pour les panneaux d'exposition.
- 1 texte de présentation au format Word (1500 signes maximum espaces compris) pour le guide visiteur ou la publication.
- 1 fiche technique comme suit :
 - Nom usuel du projet
 - Nom de l'équipe de conception
 - Nom du maître d'ouvrage
 - Date de conception
 - Date de réalisation
 - Adresse exacte du projet
 - Programme
 - Crédits des images (photos, perspective, images de synthèse...)

Concernant les deuxième et troisième catégories (Ensembles neufs et Réhabilitation/extension) dans tous les cas sont demandés :

- 1 plan masse vectorisé (avec indication du nord et de l'échelle) permettant de percevoir les interactions du projet avec son environnement ⁽¹⁾
- 1 plan vectorisé du projet ⁽²⁾
- 1 coupe vectorisée significative ⁽³⁾

Pour les cinq catégories, il est possible de présenter en sus d'autres documents jugés significatifs de l'innovation et indispensables pour la compréhension au même format que ci-dessus.

Il est également demandé aux candidats de préciser s'il existe une maquette, une vidéo ou tout autre support de présentation en vue d'une exposition. Si oui, en préciser les dimensions, techniques et valeur d'assurance.

Afin de bien répertorier les fichiers, nous vous invitons à les nommer de la façon suivante :

Catégorie - Auteur - Réalisation - (pp, pc, p1, p2 ou p3)

Catégorie - Auteur - Réalisation - plan (ou masse)

Catégorie - Auteur - Réalisation - texte

Pour les noms des photos (5 maximum), indiquer « pp » pour la photo principale, « pc » pour la photo contexte, « p1 » pour la photo 1, « p2 » pour la photo 2 et « p3 » pour la photo 3.

¹ au format illustrator ou PDF, (en définition 300 dpi),

² au format illustrator ou PDF, (en définition 300 dpi),

³ au format illustrator ou PDF, (en définition 300 dpi),

Exemple : 3 – atelier du tourbillon – projet untel - pp

Le nom du fichier doit être le plus court possible (indiquez seulement les mots-clés pour le nom de l'agence et le nom de la réalisation).

Remplir et retourner la fiche annexée pour chacun des projets présentés.

Les organisateurs se réservent la possibilité de refuser des contenus non conformes au descriptif, notamment si les images ne sont pas d'assez bonne définition ou si les textes sont trop longs.

Les documents (photos, visuels, plans, texte et fiches) remis par les candidats sur les CD doivent **être libres de tout droit** (reproduction et diffusion).

PS : Ne pas oublier de mentionner le nom de l'auteur de la proposition, **du ou des auteurs des photos**, et les références de chaque production.

ARTICLE 6 – REMISE DES DOCUMENTS

Les supports et contenus doivent être déposés ou reçus au CAUE du Nord, au plus tard **le lundi 27 juillet avant 12h**.

Pour chaque photo présentée, les candidats devront impérativement obtenir de leur maître d'ouvrage et de l'auteur des photographies, l'accord d'utilisation par la MAV, les Maisons de l'architecture et les CAUE (dans le cadre de leur mission de diffusion de la culture du cadre de vie) et par la société Standing Event (dans le cadre de la communication du forum ProjeCt City).

A cet effet, la fiche d'autorisation jointe au dossier devra être impérativement remplie et validée par les personnes concernées. Sans cet accord, les photos non créditées ne seront pas prises en compte.

ARTICLE 7 – COMITE DE SELECTION DES NOMINES

Le rôle du comité de présélection est de choisir un maximum de 22 dossiers toutes catégories confondues parmi toutes les candidatures élargies aux opérations de moins de cinq ans recensées dans l'observatoire de l'AUP du CAUE du Nord . Cette sélection sera confirmée si nécessaire par une visite sur site.

Une même équipe ne pourra être nommée plus de 2 fois par catégorie.

Composition du comité chargé de désigner les nominés :

Un représentant de chaque structure organisatrice : CAUE du Nord, le Conseil de l'Ordre des architectes du Nord-Pas de Calais, l'association régionale Nord Pas de Calais Picardie de la Fédération

Française du Paysage, l'Association Régionale des Urbanistes Nord Pas de Calais Picardie, la Maison de l'architecture et de la ville.

Président du comité de sélection des nominés

Le Président sera choisi par le jury en début de séance.

Modalité de sélection des nominés :

Chaque organisme représenté a une voix.

En cas d'égalité, le Président du comité de sélection a voix prépondérante.

ARTICLE 8 – JURY

Composition :

Le jury sera composé de 10 à 20 personnes au sein des collèges suivants :

Collège des professionnels (3)

Un Architecte

Un Paysagiste

Un Urbaniste

Collège de la maîtrise d'ouvrage (4)

Un représentant de SEM

Un représentant de la FPI

Un représentant des bailleurs sociaux

Un représentant d'un collectif d'habitants en autopromotion

Un représentant de l'association des Maires de l'un des départements

Collège des usagers et citoyens concernés (3)

Un représentant d'UFC que choisir

Un représentant de la CLCV

Un représentant de la MRES

Collège des entreprises (3)

Un représentant de la FFB

Un membre de la CAPEB

Collège des Institutionnels (9)

Un Architecte-Urbaniste de l'État

Un représentant de l'État désigné par Monsieur le Préfet de Région

Un représentant des arrondissements belges frontaliers
Un représentant de l'Ordre des Architectes de Belgique
Un représentant du Conseil Régional des Hauts-de-France
Un représentant de l'ENSAPL

Président du Jury

Le Président sera désigné par le jury en début de séance.

Déroulement du jury :

Le jury se réunira le **mercredi 12 octobre 2016** après une présentation publique des projets sélectionnés au sein du forum ProjeCt City.

Chaque catégorie donnera lieu à un Beffroi.

Des prix et mentions spéciaux peuvent être décernés, à l'appréciation du jury afin de récompenser un ou plusieurs projets selon des critères comme par exemple, l'utilisation innovante d'un matériau, une mise en œuvre technique spécifique, une relation exemplaire entre maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et usager, une première réalisation remarquable...

ARTICLE 9 – CRITERES DE SELECTION ET DE CHOIX FINAL

Les critères définis par le comité de sélection des nominés et le jury seront cohérents avec les objectifs énoncés dans l'article 1.

Le jury se réserve le droit de ne décerner aucun prix s'il estime qu'aucun projet ne correspond aux critères.

Les décisions du comité de sélection des nominés et du jury sont souveraines.

ARTICLE 10 – ANIMATION DES DEBATS ET PRESENTATION PUBLIQUE DES RESULTATS

Plusieurs membres de l'organisation assureront l'animation du comité de sélection des nominés, la présentation publique des dossiers sélectionnés, le jury et la présentation des résultats.

ARTICLE 11 – PROCLAMATION DES RESULTATS

La proclamation des résultats et la remise des Beffrois se dérouleront à Lille Grand Palais dans le cadre exceptionnel du **Forum ProjeCt City, le Jeudi 13 octobre 2016 de 11h30 à 13h00.**

(Horaire à confirmer)

ARTICLE 12 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation aux Beffrois 2016 implique l'acceptation du présent règlement.

ARTICLE 13 – EXPOSITION

A partir des éléments fournis, une exposition des dossiers nominés et des lauréats pourra être produite. Elle pourra être ensuite itinérante.

Les dossiers nominés pourront être inscrits dans l'observatoire des réalisations des CAUE ou sur le site archicontemporaine.org.

ARTICLE 15 – ORGANISATION

Les organisations professionnelles concernées s'engagent à relayer l'information sur ce prix dans leurs réseaux respectifs.

En cas de nécessité, l'organisateur se donne le droit de modifier le règlement. Les participants seront prévenus en temps utile des éventuelles modifications.

Pour toutes informations complémentaires s'adresser à :

CAUE du Nord

98 rue des Stations

59000 LILLE

contact@caue-nord.com

vhaeuw@caue-nord.com